Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1969)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tchad

M. Hoffmann s'est rendu au Tchad du 24 novembre au 5 décembre, afin de prendre contact avec les autorités de ce pays. Il a été reçu par le président de la République, M. François Tombalbaye, avec lequel il a examiné l'adhésion du Tchad aux Conventions de Genève de 1949, ainsi que la création d'une Société nationale de la Croix-Rouge.

Le délégué général du CICR a également eu des entretiens positifs à ce sujet avec les ministres tchadiens des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Santé et de l'Education nationale.

En outre, les autorités tchadiennes ont autorisé M. Hoffmann à visiter, à Fort-Lamy, un groupe de 22 prisonniers, capturés à la suite des événements.

Son représentant ayant constaté l'existence de besoins très importants parmi la population civile, dans les domaines alimentaire et pharmaceutique, le CICR a décidé d'envoyer à Fort-Lamy 10 tonnes de lait en poudre, ainsi que des médicaments, pour qu'ils soient distribués dans les écoles et les hôpitaux du pays.

2. AMÉRIQUE LATINE

Le CICR ayant décidé, à la fin de 1968, d'intensifier son action en Amérique latine, plusieurs missions ont eu lieu dans cette partie du monde au cours de l'année 1969.

Tout d'abord, Mlle Marjorie Duvillard, membre du CICR et appartenant également au Conseil international des infirmières, a effectué une série de visites aux Croix-Rouges argentine, uruguayenne, chilienne, bolivienne et vénézuélienne, ainsi qu'à la Croix-Rouge du Salvador. Mlle Duvillard a eu, avec les dirigeants de ces Sociétés nationales, des entretiens sur des problèmes touchant à l'organisation et au développement des activités de la Croix-Rouge, en particulier dans le domaine des infirmières, de la formation du personnel sanitaire et du secourisme.

Ensuite, le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, M. Serge Nessi, s'est rendu, du 27 mars au 5 juillet 1969, dans les

huit pays suivants : Haïti, Guatémala, Panama, Colombie, Pérou, Vénézuéla, La Barbade et Honduras. Dès le 6 novembre, un second voyage le conduisit au Mexique, au Panama, en Uruguay, au Paraguay et au Brésil.

Ces missions ont produit des résultats substantiels, notamment dans les trois domaines énumérés ci-après :

1. Visites de lieux de détention

Dans sept pays (Bolivie, Guatémala, Panama, Colombie, Pérou, Vénézuéla et Mexique), les représentants du CICR ont obtenu de visiter des lieux de détention, au total 27 prisons, dans lesquelles se trouvaient plus de 500 personnes détenues pour des motifs ou des délits d'ordre politique ou idéologique. Comme de coutume, ces visites ont donné lieu à des rapports, qui ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

2. Relations avec les Sociétés nationales

Dans chacun des pays visités, les représentants du CICR ont consacré beaucoup de leur temps à des rencontres avec les dirigeants et, dans plusieurs cas, avec les sections locales des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

3. Diffusion des Conventions de Genève

Dans ce domaine également, les représentants du CICR ont fait œuvre très utile, obtenant, dans plusieurs pays, l'introduction d'un enseignement sommaire sur les Conventions de Genève au sein des forces armées.

Lors de sa seconde mission, M. Nessi s'est de plus arrêté quelques jours à Washington pour discuter cette même question avec l'Organisation des Etats américains (OEA) et la Junte interaméricaine de défense.

Enfin, le CICR est intervenu dans le cadre du conflit qui a opposé le Honduras et le Salvador en juillet 1969. Il a envoyé deux délégués sur place pour veiller à l'application des Conventions de Genève de 1949 et assurer, en collaboration avec les Sociétés nationales concernées, l'assistance aux victimes militaires et civiles des événements.

Bolivie

Croix-Rouge bolivienne. — Mlle Duvillard a visité la Croix-Rouge bolivienne du 4 au 12 avril 1969. Elle a abordé, avec le nouveau président, le Dr Celso Rossell Santa Cruz, le problème du litige qui oppose, depuis 1968, la Société nationale à l'Etat. La Croix-Rouge bolivienne a, en effet, recouru auprès de la Cour Suprême de justice contre le décret du 24 janvier 1968, qui avait statué le transfert des garderies, foyers et centres de « réhabilitation » de la Croix-Rouge au ministère de la Santé publique, de même qu'une nouvelle distribution des bénéfices de la loterie nationale, enlevant ainsi à la Société sa principale source de revenus.

Mlle Duvillard a visité les trois principales institutions qui appartenaient, jusqu'au 28 avril 1968, à la Croix-Rouge bolivienne, ainsi que les deux services, à La Paz, restés aux mains de la Société : le « Hogar Ernest », qui héberge des salles de cours, et le dispensaire, où se donnent des consultations médicales et dentaires.

Détenus politiques [1]. — A la suite de ses démarches auprès des autorités militaires boliviennes, Mlle Duvillard a reçu l'autorisation de visiter six détenus incarcérés à Camiri, avec lesquels elle a pu s'entretenir sans témoin. Cette visite a fait l'objet d'un rapport, qui a été transmis aux autorités boliviennes.

Haïti

Croix-Rouge haïtienne. — Le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, M. Nessi, a visité la Croix-Rouge haïtienne du 31 mars au 13 avril 1969. Sous la direction de son président, le Dr Laroche, cette Société est parvenue non seulement à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouvait il y a deux ans, mais encore à gagner la confiance et l'estime de toutes les couches de la population. Elle s'est notamment développée dans les zones rurales, où se sont créés sept comités régionaux et une vingtaine de comités locaux.

---

[1] Par souci de concision, on désigne, dans ce rapport, sous l'expression de « détenu politique », non seulement les personnes condamnées ou détenues en raison de leurs idées politiques, mais également à la suite de délits dont la motivation est politique ou idéologique.

Afin d'aider la Croix-Rouge haïtienne dans son action prophylactique contre le tétanos et la tuberculose, le CICR lui a envoyé des vaccins antitétaniques, ainsi que du vaccin BCG.

Détenus politiques. — M. Nessi a profité de son passage à Port-au-Prince pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales, auxquelles il a exposé l'activité du CICR dans le domaine de l'assistance aux détenus politiques. Le représentant du CICR n'a toutefois pas obtenu de visiter les détenus en Haïti, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres pays.

Rappelons qu'en 1967 M. Nessi avait reçu du président de la République l'autorisation de visiter deux lieux de détention, l'un à Port-au-Prince et l'autre à Cap-Haïtien.

Guatémala

Croix-Rouge guatémaltèque. — Lors de la visite de M. Nessi, du 19 avril au 22 mai, la Croix-Rouge guatémaltèque travaillait à sa réorganisation.

Afin de se familiariser avec les activités de la Société nationale à l'intérieur du pays, le délégué du CICR a visité trois sections départementales. Ce fut l'occasion pour lui de s'entretenir, avec les dirigeants de ces délégations, des moyens d'intéresser davantage la population à l'œuvre de la Croix-Rouge et de diversifier les activités des branches locales.

Détenus politiques. — Au cours de l'audience qui lui fut accordée par le ministre de l'Intérieur, le représentant du CICR a sollicité et obtenu l'autorisation de visiter tous les lieux de détention du pays. Il s'est ainsi rendu dans cinq prisons (à Quezaltenango, Salamá et Pavón) et dans plusieurs commissariats de police de la ville de Guatémala, où étaient internés une cinquantaine de détenus politiques.

A la demande des autorités, le CICR a envoyé un sphygmomanomètre à l'hôpital de la prison pénale de Pavón, à titre d'assistance d'urgence.

Panama

Le délégué général du CICR a séjourné au Panama du 2 au 10 mai.

Croix-Rouge de Panama. — Les activités de la Croix-Rouge de Panama ont toutes un caractère social, mais le nouveau président, M. Henry Ford, a élaboré un programme de développement à l'échelle nationale, prévoyant notamment la création d'un service d'ambulance et d'un service de secourisme.

Détenus politiques. — Le 7 mai, M. Nessi a visité le Cárcel Modelo de Panama, où étaient internés une centaine de détenus politiques, avec lesquels il s'est entretenu sans témoin.

Colombie

Croix-Rouge colombienne. — M. Nessi s'est rendu en Colombie du 10 au 23 mai 1969. Après avoir assisté, à Bogota, à une séance du Comité exécutif de la Croix-Rouge colombienne, il a visité la banque nationale de sang, ainsi que la plus récente réalisation de la Société nationale, le « Centro de Socorro Familiar Adriano Perdomo », situé à Ciudad Kennedy.

Détenus politiques. — Le ministre de la Justice l'ayant autorisé à visiter tous les lieux de détention du pays, le délégué du CICR s'est rendu dans 9 prisons — dont 4 à Bogota et les autres à Ibagué, Armenia, Cartago, Neiva et Chapparal — où il a vu plus de 200 détenus politiques.

A la demande du ministre de la Justice, le délégué du CICR lui a fait part oralement des impressions recueillies à la suite de ces visites. Par la même occasion, il a sollicité et obtenu une autorisation générale de visite pour toutes les missions que le CICR effectuera à l'avenir en Colombie.

Pérou

Croix-Rouge péruvienne. — Au Pérou, où il a séjourné du 26 mai au 12 juin, le délégué général du CICR a visité de manière approfondie toutes les installations de la Société nationale.

A la demande du président de la Croix-Rouge péruvienne, il a donné une conférence de presse, au cours de laquelle il a parlé de l'organisation de la Croix-Rouge et des activités du CICR dans le monde. Il a en outre présenté deux exposés plus spécifiques : le premier aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, sur le thème « la Croix-Rouge, les Conventions de Genève et les droits de l'homme », et le second aux officiers de l'Ecole supérieure de guerre sur « le CICR et le droit international humanitaire ».

Détenus politiques. — Le ministre de l'Intérieur lui ayant donné son accord pour une série de visites, le représentant du CICR s'est rendu dans six lieux de détention à Lima, Huancayo, sur l'île du Fronton et à Cuzco, où il a vu une cinquantaine de détenus politiques.

Au mois de novembre, le CICR a envoyé par avion à Lima un lot de médicaments destinés aux lieux de détention du Pérou. Des envois analogues — comprenant des antibiotiques, des vitamines et du matériel sanitaire — ont également été effectués en faveur des détenus en Colombie, au Guatémala et au Panama.

Vénézuéla

Au Vénézuéla, grâce à l'appui que lui a accordé la présidente de la Croix-Rouge vénézuélienne dans ses démarches auprès des autorités, le délégué du CICR a visité non seulement les détenus politiques à disposition de la Justice civile, mais encore ceux qui sont placés sous la juridiction de la Justice militaire. Il s'est ainsi rendu dans trois lieux de détention, dont deux à Caracas et un à Los Teques, où se trouvaient une centaine de détenus politiques. Comme dans les autres pays précédemment visités, il a pu s'entretenir sans témoin avec les prisonniers de son choix.

Lors de son séjour à Caracas, M. Nessi a eu un entretien avec le président de la République vénézuélienne, M. Rafaël Caldera, qui a montré beaucoup d'intérêt pour les activités du CICR.

La Barbade

Du 22 au 28 juin, le représentant du CICR a visité la Croix-Rouge en formation de La Barbade, laquelle est encore pour le moment une branche de la Croix-Rouge britannique. Il s'est entretenu, avec les dirigeants de la Société, des diverses possibilités de développer et de diversifier les activités de celle-ci. Il a également abordé ce sujet avec le ministre de la Santé, soulignant l'importance d'une coopération entre le Gouvernement et la Société nationale, ainsi que la nécessité, pour cette dernière, de pouvoir compter chaque année sur une aide officielle.

Mexique

M. Nessi s'est rendu à Mexico du 20 au 29 novembre, afin d'assister à la IVe Réunion des présidents et du personnel technique des Sociétés de la Croix-Rouge des Etats-Unis, du Mexique, d'Amérique centrale et de Panama. Cette réunion a notamment adopté une résolution concernant les détenus politiques, par laquelle elle « recommande aux Sociétés nationales d'appuyer les efforts futurs et les initiatives du CICR dans ce domaine ».

Lors de son séjour dans la capitale mexicaine, le représentant du CICR a obtenu l'autorisation de visiter la prison pour femmes et la prison Santa Marta Acatitla, où il a rencontré une dizaine de détenus politiques.

Uruguay

Sur l'invitation de la Croix-Rouge uruguayenne, le délégué général du CICR a séjourné à Montevideo du 2 au 12 décembre, afin de participer à la IIIe Conférence régionale des Sociétés de la Croix-Rouge du cône sud du continent américain.

Paraguay

M. Nessi est arrivé le 8 décembre à Asunción, pour une visite à la Croix-Rouge paraguayenne. Il a assisté à une réunion du Comité central et a eu plusieurs entretiens avec le président de la Société, le Dr Miguel Angel Maffiodo. Ces conversations ont essentiellement porté sur des problèmes touchant à la réorganisation et à la diversification des activités de la Croix-Rouge paraguayenne. Celle-ci, soulignons-le, accomplit un excellent travail dans les domaines de l'obstétrique et de la pédiatrie.

A l'occasion de son séjour au Paraguay, M. Nessi a également rencontré les ministres de la Défense et de l'Intérieur, avec lesquels il s'est entretenu respectivement de la diffusion des Conventions de Genève au sein des forces armées et du sort des détenus politiques.

Le 17 décembre, le délégué du CICR a quitté le Paraguay pour le Brésil.

Conflit Honduras - Salvador

I. GENÈSE DU CONFLIT

En juin 1969, des troubles éclataient au Honduras et au Salvador, à la suite de matches de football entre les équipes nationales des deux pays, l'un à Tegucigalpa et l'autre à San Salvador.

Le 24 juin, le ministre des Affaires étrangères du Salvador, M. F. J. Guerrero, donnait connaissance au CICR du message qu'il avait envoyé au président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, à Washington. Le texte de ce message faisait état de l'expulsion de ressortissants salvadoriens du Honduras, et de violations des droits de l'homme dans ce même pays.

A cette époque, M. Serge Nessi, délégué général du CICR pour l'Amérique latine, se trouvait en mission à Bridgetown (La Barbade). Le CICR lui demanda de se rendre au Honduras, afin d'examiner la situation sur place avec les responsables de la Croix-Rouge nationale.

A la veille de son arrivée au Honduras, où il séjourna du 29 juin au 2 juillet, un accord en sept points était déjà intervenu entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Salvador, du Honduras et du Nicaragua. Cet accord prévoyait notamment la création, à Tegucigalpa, d'un bureau de recherches et d'information pour tous les Salvadoriens résidant au Honduras. Un bureau similaire était ouvert à San Salvador.

Cependant, de nombreux Salvadoriens résidant au Honduras continuaient à arriver à El Amatillo, poste frontière entre les deux pays sur la route panaméricaine, où ils étaient accueillis par la Croix-Rouge du Salvador. Et, le 14 juillet, les forces armées du Salvador pénétraient en territoire hondurien.

Le 16 juillet, le CICR demanda aux Sociétés nationales des deux pays de lui transmettre des précisions sur la situation, les victimes militaires et civiles, les éventuels prisonniers de guerre. Deux jours plus tard, il décida de dépêcher deux délégués sur place, MM. Nessi et Leemann.

A leur arrivée au Honduras, la situation était la suivante : depuis le 15 juillet, le front n'était plus en mouvement ; un cessez-le-feu, patronné par l'Organisation des Etats américains (OEA), était déjà intervenu, mais il ne devint effectif que le 22 juillet. Enfin, le 3 août, le retrait des troupes salvadoriennes du territoire hondurien était achevé.

II. ASSISTANCE AUX VICTIMES DU CONFLIT

Les délégués du CICR allaient déployer leurs efforts principalement en faveur de trois catégories de victimes :

— les prisonniers de guerre ;
— les internés civils salvadoriens au Honduras ;
— les détenus civils honduriens au Salvador, capturés par les forces armées du Salvador dans les territoires occupés.

Prisonniers de guerre. — Au Honduras comme au Salvador, les délégués du CICR obtinrent immédiatement les listes de prisonniers de guerre, ainsi que l'autorisation de les visiter et de s'entretenir avec eux.

Les prisonniers salvadoriens, au nombre de 28, furent internés d'abord à Las Casitas, près de Tegucigalpa, puis au pénitencier de la capitale.

Les prisonniers honduriens, au nombre de 58, furent tous internés au pénitencier de San Vicente.

Dès le 24 juillet, des visites régulières furent effectuées de part et d'autre, au cours desquelles une aide d'urgence (nattes, couvertures, vêtements, médicaments, lecture, articles de toilette, cigarettes, etc.) fut apportée aux prisonniers.

Simultanément, les délégués du CICR intervinrent auprès des Gouvernements et des états-majors du Honduras et du Salvador pour organiser la libération et le rapatriement des prisonniers de guerre.

Après plusieurs démarches, orales et écrites, et à la faveur des négociations conduites parallèlement par l'OEA, l'échange des prisonniers de guerre put avoir lieu le 12 août déjà. L'opération se déroula au poste frontière de El Amatillo, en présence des deux représentants du CICR et des présidents des Croix-Rouges du Honduras et du Salvador. Les prisonniers furent pris en charge par les deux Sociétés nationales, qui assurèrent leur transport jusqu'aux capitales respectives.

Remarquons que vingt ans, jour pour jour, avant cet échange, était signée la IIIe Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, dont l'article 118 stipule que les prisonniers de guerre seront rapatriés sans délai après la fin des hostilités actives.

Internés civils salvadoriens au Honduras. — Dès l'éclatement du conflit, de nombreux Salvadoriens furent internés dans des camps improvisés. Le 21 juillet, on comptait déjà plus de 5000 internés, alors que, le 23 août, ce chiffre pouvait être évalué à plus de 10.000.

Afin de connaître la situation réelle et les besoins de ces personnes, les délégués du CICR visitèrent, du 21 au 25 juillet, les camps d'internement suivants :

— dans le département de Cortés : le camp Agas (2500 internés), à San Pedro Sula, et le Castillo de San Fernando de Omoa (220), à Omoa ;

— dans le département de Atlantida : le pénitencier de Tela (890), à Tela ;

— dans le département de Yoro : le camp de El Progreso (750), à El Progreso ;

— dans le département de Francisco Morazan : le stade national (450), à Tegucigalpa ;

— dans le département de Valle : le pénitencier de Nacaome (95), à Nacaome.

En collaboration avec les délégués du CICR, la Croix-Rouge du Honduras procéda, dans les camps où la nécessité s'en faisait le plus sentir, à une distribution de tentes (pour protéger les internés des pluies torrentielles de la saison), d'assiettes en plastique et autres ustensiles de cuisine, de désinfectants pour purifier l'eau, afin de prévenir tout danger d'épidémie, et de médicaments divers.

Le 23 juillet, le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge adressèrent un appel conjoint en faveur des internés salvadoriens à douze Sociétés nationales du continent américain.

Deux jours plus tard, le CICR faisait en outre parvenir à la Croix-Rouge du Honduras 25 cartons de plasma, 1 carton d'antibiotiques, des vaccins, des trousses chirurgicales et du matériel de pansement.

Plusieurs Gouvernements, Sociétés nationales et autres agences charitables, ainsi que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, envoyèrent également de nombreux secours à la Croix-Rouge du Honduras.

Le 30 août, l'OEA obtenait des autorités honduriennes l'évacuation complète des camps d'internement. Cette évacuation se terminait effectivement à la mi-septembre.

Détenus civils honduriens au Salvador. — Lors de leur pénétration en territoire hondurien, les forces armées du Salvador capturèrent 478 ressortissants honduriens, dont 71 femmes et 86 enfants.

Les femmes et les enfants et quelques vieillards furent provisoirement internés dans deux camps supervisés par la Croix-Rouge salvadorienne, l'un au Cafetalon, à Santa Tecla (133), et l'autre au siège même de la Société, à San Miguel (62). Dix femmes honduriennes, arrêtées au Salvador, furent en outre incarcérées dans la prison pour femmes à Ilopango.

Les autres détenus, tous des hommes, furent incarcérés dans les prisons suivantes : centre pénal de Cojutepeque (133) ; pénitencier de Santa Ana (50) ; centre pénal de Zacateloluca (25) ; centre pénal de Sonsonate (25) ; siège central de la police nationale (31) ; siège central de la Garde Nationale (3).

De plus, trois détenus furent internés au collège Rinaldi et trois détenus au collège Don Bosco, situés à San Salvador.

Tous ces détenus furent visités régulièrement par des délégués du CICR, qui leur apportèrent une assistance sous forme de médicaments, nourriture, vêtements et cigarettes.

A la suite d'un accord intervenu entre les autorités salvadoriennes et les délégués du CICR — en application des articles 49, 77 et 133 de la IVe Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre — les détenus civils honduriens furent libérés et rapatriés, par étapes successives, à partir du 16 août. Les derniers d'entre eux parvinrent au Honduras le 6 octobre, date à laquelle prit fin l'action du CICR au Honduras et au Salvador.

Soulignons encore le travail effectué par les Sociétés nationales du Guatémala et du Nicaragua qui organisèrent respectivement l'accueil de 5000 et 2000 réfugiés honduriens, durant le conflit.

La Croix-Rouge guatémaltèque vint également en aide à quelque 1300 Salvadoriens résidant dans la partie septentrionale du Honduras et venus chercher refuge au Guatémala.

3. ASIE

Du 12 mars au 11 avril 1969, M. Gallopin, membre du CICR et directeur général, a effectué un voyage en Asie qui l'a conduit au Japon, au Cambodge et en Indonésie. Dans ces trois pays, il a eu des entretiens avec plusieurs personnalités, dont il est fait mention dans le chapitre du présent rapport consacré aux relations internationales.